Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260427-20260446-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, M. LEBRET Gilles, Mme QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM POTIER Serge, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mme PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mmes MONJARET Valérie, MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes PILON Virginie, MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absents excusés : Mme COMMEREUC Sylvie donne pouvoir à Mme QUEMERAIS Nelly, M. COUAPEL Jean-Pierre, Mme JACQUET Marie-Christelle donne pouvoir à M. LEBRET Gilles.
Date de convocation : 20/04/2026
Secrétaire de séance : M. TEMPIER Philippe

N° 2026-04-46 : CREATION D'UN LOTISSEMENT IMPASSE DE LA RABINE – DEVIS MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise ATEC Ouest, étudié par la commission urbanisme du 20 avril 2026, pour une mission de maitrise d'œuvre dans le cadre de la création de 14 lots impasse de la Rabine.

Cette mission comprend la création du dossier de Permis d'aménager en co-traitance avec AU Conseil, ainsi que l'assistance et le suivi du marché de travaux pour la somme de 26 250,00 € HT. Il est également proposé une option relevé topographique du site et des avoisinants pour 2 500,00 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise ATEC, en co-traitance avec AU Conseil, d'un montant de 28 750,00 € HT comprenant l'option de relevé topographique pour la création de 14 lots impasse de la Rabine ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

Le secrétaire de séance
Philippe TEMPIER